|  |
| --- |
| **CCTP Type – Solutions Planchers Prédalles avec rupteurs thermiques intégrés KP1** |

**Descriptif succinct (pour DPGF) :**

Plancher béton épaisseur XX cm avec prédalles KP1 préfabriquées en béton précontraint et rupteurs thermiques périphériques intégrés.

**Descriptif Détaillé (pour CCTP) :**

**Lots gros œuvre**

Mise en œuvre d’un plancher béton à prédalles précontraintes KP1 et rupteurs thermiques périphériques intégrés, d’une épaisseur suivant charges et portées.

Le plancher sera constitué de Prédalles, ThermoPrédalles® ou prédalles ThermiK précontraintes KP1 (ATEc CSTB n°3.1/17-928 ou ATEx CSTB n°3222-v1), posées sur mur arasé, et d’une dalle de compression coulée en œuvre et ferraillée suivant les préconisations du fabricant et du Bureau d’Etudes Techniques en charge du projet.

Tout ou partie du traitement des ponts thermiques périphériques du plancher sera réalisé, suivant l’étude thermique par :

* Des rupteurs de ponts thermiques ThermoPrédalles® (ou équivalent technique) dans le sens porteur (ATEc CSTB n°3.1/17-928) et des rupteurs thermiques de type Pré.K Watt (ou équivalent technique) dans le sens non porteur (ATex n°2281 de type a).

Ou

* Des rupteurs THERMIK KP1 de type K-Z ou K-ZN (ou équivalent technique) dans le sens porteur et non porteur (ATEx CSTB n°3222-v1).

Le système de plancher ThermoPrédalles® KP1 permet de réaliser des planchers coupe-feu 90 min (REI 90).

Le système de plancher THERMIK KP1 permet de réaliser des planchers coupe-feu 120 min (REI 120).

Les incorporations à la charge du lot électricité (descentes de cloisons, pots électriques, etc.) seront intégrées directement par le fabricant sur la base des plans fournis dans le délai imparti.

La pose des Prédalles, ThermoPrédalles® ou Prédalles ThermiK KP1 sera effectuée en sécurité à l’aide de garde-corps et d’un dispositif d’accueil de potelets adapté type DAK KP1 ou similaire. Ces derniers seront disposés avant le déchargement.

La mise en œuvre des rupteurs de ponts thermiques du plancher ThermoPrédalles® KP1 se feront conformément aux préconisations de pose du fabricant. Une attention particulière doit être apportée à la mise en place des aciers.

La dalle de compression sera conforme en type de béton ainsi qu’en épaisseur à celle déterminée par le bureau d’étude structure.

Les joints entre Prédalles, ThermoPrédalles® ou Prédalles ThermiK KP1 seront réalisés conformément aux préconisations du produit utilisé et selon le DTU 59.1 (NF P 74-201 -1) travaux de peinture des bâtiments. Selon le moment d’exécution des joints, un produit adapté sera utilisé : un produit « rigide » dans le cas d’une mise en œuvre tardive, après l’application des charges et juste avant l’intervention du peintre, ou un produit « souple » dans le cas d’une mise en œuvre dès la fin de la phase Gros Œuvre, après désétaiement du plancher et une fois que le bâtiment est hors d’eau.

**Lot Carrelage, Faïences, Chapes**

*\*Isolation acoustique aux bruits de choc*

Si nécessaire, l’isolation phonique entre pièces attenantes (transmissions directe et latérales des bruits d’impact) sera assurée soit par la mise en place d’une chape acoustique sous résilient de type ASSOUR CHAPE (ΔL 19 dB minimum) ou similaire en face supérieure de dalle de compression (l’entreprise veillera particulièrement à la bonne mise en place du relevé en périphérie de la dalle avant coulage de la chape) ; soit par la mise en place d’un revêtement de sol souple posé sur le plancher après avoir effectué un ragréage au mortier liquide de la dalle de compression.